

Le risque pour un dirigeant de voir sa responsabilité être mise en cause devant une juridiction est de plus en plus fréquent. Ce risque augmente lorsqu'il s'agit d'une institution financière pour les raisons suivantes :

- L'environnement législatif important et donc fortement surveillé par les autorités de tutelle, comme par exemple en matière de blanchiment de capitaux
- La solvabilité financière, et par conséquent la probabilité d'obtenir une indemnisation
- Les activités internationales relevant de législations spécifiques et souvent complexes.

## Objet de la garantie

Garantir les conséquences pécuniaires et les frais de défense à la suite de fautes de gestion commises dans l'exercice de la fonction de dirigeant d'une institution financière.

## Les principaux assurés

- Les dirigeants de droit et de fait de l'Institution Financière
- Les dirigeants de droit et de fait de ses filiales
- Le responsable de la Conformité
- Les correspondants TRACFIN.

## Territorialité

Monde entier.

## Fonctionnement de la garantie

**Reprise du passé** : Illimitée si le fait dommageable n'est pas connu au moment de la souscription.

**Période subséquente** : 5 ans.

**Automaticité** : Des nouvelles filiales sous réserve de critères prédéfinis au contrat.

## Éléments de souscription

Questionnaire « Etablissements Bancaires ».

## Renouvellement du contrat

L'échéance du contrat est l'occasion pour l'assureur d'apprécier l'évolution du risque assuré. Aussi, il sera demandé au souscripteur du contrat de compléter un questionnaire de renouvellement simplifié, éventuellement accompagné d'informations complémentaires, pour permettre à l'assureur de lui proposer des conditions de renouvellement.

## Exemples de sinistres

- Action en responsabilité pour insuffisance d'Actif
- Réclamations d'actionnaires minoritaires
- Délits d'initiés et manipulation de cours
- Blanchiment de capitaux.